

Sixième réunion du comité LGBT (lesbien, gai, bi & trans) près le DDD (Défenseur des droits)

Prise de notes par Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération

Paris, jeudi 15 septembre 2011

14h30-17h00, 7, rue Saint-Florentin, Paris VIIIème, salle Verrière - Dominique Baudis, nommé en qualité de Défenseur des droits le 22 juin dernier, souhaitait rencontrer les associations qui, sur le terrain, assistent les victimes des discriminations homophobes et transphobes ainsi que celles qui contribuent, par un travail de sensibilisation et d'information, à la promotion de l'égalité des droits et à la prévention des comportements discriminatoires. À cet effet, le Défenseur des droits souhaite maintenir le principe du «Comité LGBT» que la Halde avait institué. Ordre du jour : 1°) Tour de table et échange avec le Défenseur des droits (DDD) ; 2°) Actualités en matière de la promotion de l'égalité ; 3°) Actualités en matière d'affaires juridiques.

* *
*

1°) TOUR DE TABLE ET ÉCHANGE AVEC LE DÉFENSEUR DES DROITS |

14h30 | Dominique Baudis : Le dispositif nouveau a fait l'objet d'inquiétudes mais les missions continueront d'être exercées par mes adjointes. Le passage de quatre structures à une seule permettra de gagner en efficacité en évitant des conflits de compétence. La présente réunion est la première réunion thématique organisée par l'instance nouvelle. Travailler sur l'emploi des personnes LGBT. |

14h45 | Natacha Taurisson, collectif pour l'éducation : Réflexion sur l'école primaire. Parler des rôles, des stéréotypes, pas directement de sexualité. Résolution 1728 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 29 avril 2010 : prendre en compte les questions d'identité de genre. La commission sur l'éducation doit continuer !

Affiches honteuses et choquantes de Christine Boutin sur l'enseignement de la théorie du genre, susceptibles de contribuer à pousser au suicide les personnes concernées. |

14h59 | Comité Idaho : Cela fait partie de vos missions de condamner publiquement de telles initiatives. Mettre en place un groupe dédié aux questions de genre ? Mariage des personnes de même sexe ? Obtenir une position claire du Défenseur des droits. |

15h01 | Philippe Chauliaquet, ministre des finances |

15h03 | David Auerbach Chiffirin, porte-parole de Tjenbé Rèd Prévention et président de Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération : Monsieur le Défenseur, je souhaiterais d'abord rendre un hommage à la mémoire de feu Bernard Stasi, décédé depuis la dernière réunion de ce comité, qui nous avait marqué par son humanisme. Bernard Stasi est mort dans la nuit du 3 au 4 mai. Ministre des départements et territoires d'outre-mer sous Georges Pompidou en 1973, il avait perdu ce portefeuille pour avoir condamné le coup d'État du général Pinochet au Chili. En 1987, il avait publié un ouvrage au titre qui laisse aujourd'hui songeur : «L'immigration, une chance pour la France». Médiateur de la République de 1998 à 2004, il avait présidé la commission de réflexion sur l'application de la laïcité, qui a publié son rapport - aujourd'hui connu sous le nom de «rapport Stasi» - en 2003. Il avait ensuite présidé la mission de préfiguration de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). C'est dans ce cadre qu'il avait reçu votre serviteur, le 23 septembre 2004, et je souhaitais aujourd'hui saluer avec respect et émotion le parcours et la mémoire d'un homme politique d'une rare dignité. Pour en venir à une présentation succincte des associations que je représente aujourd'hui : Tjenbé Rèd Prévention effectue un travail de prévention de terrain et propose un accompagnement personnalisé (par exemple de personnes victimes d'agression). Diverses personnalités ont bien voulu nous soutenir en préfaçant nos rapports annuels comme Serge Letchimy (député et président du conseil régional de Martinique), Victorin Lurel (député et président du conseil régional de Guadeloupe), Patrick Karam (ancien délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français/es d'outre-mer, conseiller régional d'Île-de-France), Rony Théophile (artiste guadeloupéen) ou Bruno Spire (président de Aides). Notre travail nous amène à développer des réflexions que nous inscrivons dans le cadre de la fédération Total Respect, au sein de la quelle nous menons actuellement un combat pour l'insertion dans la Constitution d'un principe général de non-discrimination, portant notamment sur l'identité de genre, qui mettrait un terme au foisonnement ou bien plutôt à l'empilement des définitions et traitements différents, pour ne pas dire discriminants, ce qui est bien un comble, entre les différentes discriminations que l'on trouve en droit de la presse, droit social ou droit pénal. Depuis plus de dix ans, l'Afrique du Sud offre l'exemple d'une constitution intégrant ce principe. Cette réflexion est née de la jurisprudence problématique du Conseil constitutionnel et nous amène à vous demander si le corpus doctrinal qui commençait à se dégager de la Halde en faveur de l'égalité des droits continuera de se développer sous votre magistrature. Nous avons également une réflexion mais pas encore une position sur des questions novatrices comme celle des quotas (et après tout pourquoi pas, puisque le ministère de l'intérieur est par exemple en mesure de fournir des statistiques précises sur les taux de criminalités imputables aux roms ou aux comoriens). Enfin, nous souhaitons établir un contact avec les

représentants du Défenseur des droits outre-mer, qui n'ont pas fait écho jusqu'à présent à nos sollicitations. |

15h12 | Stéphane Corbin, Fédération LGBT : Discrimination (délai de prescription pour ce qui concerne l'orientation sexuelle); mieux prendre en compte les discriminations sérophobes (initiative de Aides et du Ravad); papiers d'identité en adéquation avec ce que la personne est socialement; chiffres sur la sursuicidalité des jeunes homosexuel/le/s (les plus récents datent de 2005, par Marc Chély [?]). |

15h18 | Catherine Tripon, porte-parole de l'Autre Cercle et administratrice du Ravad, ancienne membre du comité consultatif de la Halde : Problèmes de longueur des délais de traitement des dossiers. Maillage régional essentiel. | 15h22 | Nicolas Goguain, porte-parole de l'Inter-LGBT : Avoir des enquêtes publiques, pour chiffrer les discriminations. |

15h25 | Edwige Julliard, présidente de Objectif Respect Trans : Obtenir que l'identité de genre soit en tant que telle reconnue comme critère de discrimination. |

15h28 | Agnès Duvochel, Arc-en-ciel Toulouse, Autre Cercle Toulouse, Ravad, Groupe d'étude sur la transidentité (GEST) : Brochure «Travailler avec la personne transidentitaire» . |

15h36 | Matthieu Gatipon, président de Couleurs gaies : Mise en place de formations et d'IMS. Dossier en route devant la Cour européenne. Reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité. Problème des circulaires ministérielles qui ne sont pas respectées par bon nombre de préfets. |

15h40 | Adhéos : Problème des colocations, sites Internet où l'on demande l'orientation sexuelle. Sites gratuits dont on craint qu'ils ne se rémunèrent en vendant leurs fichiers par exemple à des recruteurs (beaucoup des personnes concernées sont étudiantes). IMS : professionnalisation, financement? Méconnaissance des commissariats de police en matière de discrimination (enregistrement de plaintes pour injures homophobes comme simples injures, ce qui peut entraîner un préjudice pour les victimes puisque l'homophobie est une circonstance aggravante en matière d'injure). Site Internet du Défenseur des droits peu précis. |

15h44 | Barthélemy Girard, SOS homophobie : Quatre appels par jour, rapport annuel. Anticatholicisme [?]. Délai de prescription différencié. Mariage, égalité des droits. Homophobie d'État, la dernière discrimination d'État en France. Don du sang? Homoparentalité, transparentalité. Police : encore un manque de formation (référénts peu connus au sein des commissariats). |

15h50 | Flag : Manque de formation initiale ou continue. |

15h51 | APGL : Reconnaissance des familles homoparentales qui n'existent pas juridiquement. DAP (délégation d'autorité parentale) accordées très différemment selon les ressorts (a. 372 du code civil). |

15h55 | Dominique Baudis : Question des délais de traitement : nous avons davantage de moyens juridiques mais pas de moyens matériels. Quatre institutions regroupées ne peuvent coûter plus cher que quatre séparées. Site Internet en chantier, renvoie vers les quatre anciens sites. Déportation : nous allons à nouveau auprès des ministères concernés intervenir. Groupes de travail : LGBT et emploi (oui), LGBT et éducation nationale (oui), identité de genre (sur le principe oui mais pas tout de suite : au printemps ?). Outre-mer : contacts à développer. Jeunes, éducation ? JADE (Jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant), du service civique. Faire évoluer vers «JAD, Jeunes ambassadeurs des droits»? - notamment contre l'homophobie ou la transphobie. | 16h06.

* *
*

2°) ACTUALITÉS EN MATIÈRE DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ : Patrick X (DDD) - Atelier de formation des correspondants à la charte de l'égalité dans la fonction publique signée en 2008 (loi organique relative au Défenseur des droits qui favorise la formation) : 15 novembre 2011 (suite de juin 2009, Esen, École supérieure de l'éducation nationale). Sondage : 31% des personnes interrogées victimes de discrimination sur leur lieu de travail, 28% pensent pouvoir l'être un jour. | Bras de fer verbal sur le mariage entre l'équipe du DDD et le comité Idaho : collègues réunis séparément... le nouveau DDD doit-il se prononcer avant les prochaines élections ? | DDD : Le fond du problème est l'homoparentalité, pas le mariage. | Comité Idaho : Sondages : deux Français sur trois son favorables à l'ouverture du mariage. Juridiction européenne sur la discrimination. | Stéphane Corbin : Ravi de voir les choses clarifiées. La vraie problématique pour nous n'est pas politique (partisane). | DAC : Le fond du problème concernant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe ne me semble pas être l'homoparentalité mais bien le sens que l'on donne à la notion d'égalité. Nous sommes la dernière minorité à faire l'objet d'une discrimination, c'est tellement indécent, c'est tellement choquant, cela évoque tellement la situation de ségrégation subie par les africains-américains aux États-Unis jusque dans les années 60, que cela devrait évidemment faire l'objet d'une position de principe du DDD. | DDD : Le Parlement est élu, c'est lui qui fait la loi. | Comité Idaho : Sur d'autres débats, la Halde n'avait pas hésité à prendre position de manière courageuse. | APGL : Levier juridique, décision du TAS de Paris de mai 2011.

* *
*

3°) ACTUALITÉS EN MATIÈRE D'AFFAIRES JURIDIQUES : 16h51 | Dossier soutenu par Flag d'une policière affectée aux frontières. Instance en cours, observations présentées devant le tribunal administratif. Circulaire prohibant l'utilisation de l'orientation sexuelle pour refuser de façon explicite ou implicite l'agrément d'adoption. Circulaire du 18 avril 2011 du ministère de la défense pour interdire le refus de présence des associations homosexuelles aux cérémonies de commémoration. Le recours devient donc le juge administratif. Le Conseil constitutionnel a bloqué la voie concernant les pensions de réversion mais le DDD ou le juge administratif peut toujours aller sur la conventionalité (droit européen). Concernant le capital-décès, décret de 2009 concernant le partenaire pacsé survivant d'un fonctionnaire. Indemnité pour charge

militaire (militaires qui sont appelés à changer souvent de résidence) : distinction entre militaires marié/e/s et militaires pacsé/e/s : fin en janvier 2011 par décret. Le DDD peut désormais se prononcer sur la base du critère de l'équité. | 17h03 | Remerciements.

David Auerbach Chifffrin,
président de Total Respect (Tjenbé Rèd Fédération),
porte-parole de Tjenbé Rèd Prévention



Références :

[6] Article 25, alinéa 2 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits : «*[Le Défenseur des droits] peut recommander de régler en équité la situation de la personne dont il est saisi.*»

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023781167>

[5] Article 71-1 nouveau de la Constitution (inséré par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008) : «*Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public, ou à l'égard duquel la loi organique lui attribue des compétences./ Il peut être saisi, dans les conditions prévues par la loi organique, par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public ou d'un organisme visé au premier alinéa. Il peut se saisir d'office./ La loi organique définit les attributions et les modalités d'intervention du Défenseur des droits. Elle détermine les conditions dans lesquelles il peut être assisté par un collège pour l'exercice de certaines de ses attributions./ Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République pour un mandat de six ans non renouvelable, après application de la procédure prévue au dernier alinéa de l'article 13. Ses fonctions sont incompatibles avec celles de membre du Gouvernement et de membre du Parlement. Les autres incompatibilités sont fixées par la*

loi organique./ Le Défenseur des droits rend compte de son activité au Président de la République et au Parlement.»

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/>

[4] Article 372 du code civil (créé par la loi du 14 mars 1803, modifié par la loi n°2002-305 du 4 mars 2002) : «Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale./ Toutefois, lorsque la filiation est établie à l'égard de l'un d'entre eux plus d'un an après la naissance d'un enfant dont la filiation est déjà établie à l'égard de l'autre, celui-ci reste seul investi de l'exercice de l'autorité parentale. Il en est de même lorsque la filiation est judiciairement déclarée à l'égard du second parent de l'enfant./ L'autorité parentale pourra néanmoins être exercée en commun en cas de déclaration conjointe des père et mère devant le greffier en chef du tribunal de grande instance ou sur décision du juge aux affaires familiales.»

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

[3] 11 septembre 2011 - Affiches de la pétition contre l'enseignement de l'idéologie du «gender» à l'école lancée par Christine Boutin et le Parti chrétien-démocrate

<http://www.boutin2012.fr/petitions/petition-contre-enseignement-theorie-gender>

<http://www.tjenbered.fr/2011/20110911-89.jpg>

[2] 29 avril 2010 - Résolution n°1728 (2010) de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta10/FRES1728.htm>

<http://www.tjenbered.fr/2010/20100429-99.pdf>

[1] 11 août 2011 - Les famille homoparentales dans l'oeil de mire du défenseur des droits ? (Communiqué de presse de l'ADFH, Association des familles homoparentales)

<http://www.tjenbered.fr/2011/20110811-99.pdf>

[0] 15 septembre 2011 - Photographie de Dominique Baudis (Défenseur des droits), David Auerbach Chiffirin (président de Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération, porte-parole de Tjenbé Rèd Prévention et secrétaire général d'An Nou Allé) et Matthieu Gatipon-Bachette (président de Couleurs gaies et vice-président de Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération) à l'occasion de la sixième réunion du comité LGBT (lesbien, gai, bi & trans) près le Défenseur des droits

<http://www.tjenbered.fr/2011/20110915-99.jpg>

Le Collectif «Non à Guerlain ! Non à la négrophobie !» (Collectif anti-négrophobie) est formé des organisations suivantes : 1°) APCK | Association panafricaine pour la célébration de Kwanzaa ; 2°) Cégom | Collectif des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone ; 3°) Collectifdom | Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais ; 4°) Les Amis du collectif du 10 mai (La Marche des esclaves) ; 5°) MNH | Mouvement pour une nouvelle humanité ; 6°) Pluricitoyen ; 7°) Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération - Fédération de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida issue des communautés afro-caribéennes

Total Respect - Tjenbé Rèd Fédération | Fédération de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida issue des communautés afro-caribéennes

Organisations membres : 1°) Alu | Asociación de Latinos unidos ; 2°) Couleurs gaies | Centre LGBT Metz Lorraine-Nord ; 3°) Homo-Sphère | Association gay & lesbienne de Nouvelle-Calédonie ; 4°) SLD | Sida - Les liaisons dangereuses ; 5°) Tjenbé Rèd Prévention (Association de prévention des racismes, des homophobies & du sida issue des communautés afro-caribéennes) ; 6°) Vela (Vigilance LGBTI - lesbienne, gaie, bi, trans & intersexe - Aix-en-Provence)

Courriels : federation@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr

Site Internet : www.tjenbered.fr/federation | Myspace : www.myspace.com/tjenbered

Facebook : www.facebook.com/federationtotalrespect

Ligne d'écoute et d'information : 06 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)

Siège social : Pont-Madeleine, F-97211 Rivière-Pilote

Association loi 1901 fondée le 15 mars 2005, déclarée le 14 juin 2005,

Journal officiel du 9 juillet 2005

Aidez-nous à financer nos actions : <http://soutenir.totalrespect.fr/>
